

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

# COMPTRENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**du Mardi 19 Novembre 2024, à 19 Heures 00.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\*\*\*\*\*

**Présidence** de Monsieur MERLO Olivier.

**Présents** : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, Roger CARTIAUX, EVRARD Christophe, WEPIERRE Delphine, Gilles DEBROUCKER, BAROUX Christophe, DEREU Michel et DUFOUR Freddy.

**Absent** : Néant

**Secrétaire** : Madame Anne LEMAIRE

**1) Adoption du compte rendu de la réunion du Lundi 07 Octobre 2024**

*Adopté à l'unanimité des voix.*

**2) L'ordre du jour est relu****1<sup>er</sup> Sujet : Services de l'eau potable - de l'assainissement collectif et du SPANC  
Rapports annuels sur le prix et la qualité du service – Exercice 2023**

*La séance ouverte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.*

*Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.*

**2<sup>ème</sup> Sujet : Délibération pour signature du nouveau bail pour le distributeur à pizzas  
suite au changement d'entité du gestionnaire**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un bail avait été signé le 05 Avril 2023 avec la société Api Tech, représentée par Monsieur Frédéric Deprun pour la location du distributeur à pizza Just Queen installé depuis Mars 2024 sur le parking Rue de l'Eglise. Désormais, la société Just Queen prendra en charge la gestion des distributeurs.*

De ce fait, le bail avec la société Api Tech devient caduc, il convient à Monsieur le Maire de signer le nouveau bail avec la société Just Queen afin de continuer à percevoir les loyers dans les mêmes conditions.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec la Société Just Queen.

### **3ème Sujet : Délibération arrêtant les Zones d'Accélérations ENR et déterminant les modalités de concertation**

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Monsieur le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à disposition des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Monsieur le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Ainsi, après délibération, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

\* **Pour les modalités de concertation** : sur plan, en Mairie aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat, soit les mardis de 15h30 à 19h00 et les vendredis de 15h00 à 18h00

\* **Pour les modes de publicité** : distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, publication sur le groupe Facebook « Vaudringhem en Avant » et sur le site internet [www.vaudringhem.fr](http://www.vaudringhem.fr),

\* **Pour le mode de recensement des remarques** : un cahier sera ouvert à cet effet et mis à disposition en Mairie pour recueillir les remarques manuscrites ou indexer les courriers numérotés,

\* **Période de concertation** : du Mardi 14 Janvier 2025 au Vendredi 14 Février 2025.

### **4ème Sujet : Projet d'implantation d'un méthaniseur et référendum local**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un rendez-vous a été fixé pour le 27/11/2024 à 14h30 en Sous-Préfecture. Seront conviés : la commune, le porteur du projet, les services de la CCPL, les services de la DDTM et de la DREAL et les services Préfectoraux.

Face aux interrogations et aux mécontentements de nombreux administrés, il apparaît souhaitable de connaître l'avis général de l'ensemble de la population communale.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'organisation d'un référendum local relatif à ce projet de méthaniseur.

Les personnes inscrites sur les listes électorales auront la possibilité de répondre à la question suivante : « Etes-vous pour ou contre la réalisation de ce projet de méthaniseur ? »

Deux catégories de bulletins seront à disposition pour le vote « **OUI** » pour ce projet ou « **NON** » contre ce projet.

*Le dossier du projet envisagé sera mis à disposition des habitants au cours de la campagne et le jour du scrutin.*

*Compte tenu du délai imposé par les textes (loi constitutionnelle du 28 Mars 2003 instituant le référendum décisionnel, loi organique du 1<sup>er</sup> Août 2003, loi du 13 Août 2004 modifiée et décret du 4 Mai 2005, ces textes sont codifiés aux articles L.O. 1112-1 à L.O. 1112-14 et R.1112-1 à R.1112.17 du CGCT) pour l'organisation de cette procédure (il ne peut avoir lieu moins de 2 mois après la transmission de la délibération au représentant de l'Etat du Département) Monsieur le Maire propose d'organiser ce scrutin le dimanche 26 Janvier 2025 de 8 heures à 18 heures au siège de la Mairie.*

*En cas de refus de référendum par le représentant de l'Etat, Monsieur le Maire propose qu'une procédure de consultation soit toutefois maintenue dans les mêmes conditions organisationnelles le dimanche 26 Janvier 2025 de 8 heures à 18 heures au siège de la Mairie.*

*Après délibération, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'organisation du référendum local dans les conditions précitées et à défaut l'organisation d'une consultation locale.*

### **5<sup>ème</sup> Sujet : Point sur les travaux de voirie en cours et à venir**

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eddie Specque, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge des chemins communaux.*

*Monsieur Eddie Specque rapporte que la société Trupin TP a empierré le chemin de St Pierre en Septembre dernier. Les fossés du Chemin des Vaulx et de la Rue Profonde ont été curés.*

*Un curage a également été réalisé sur le chemin du moulin du Breucq.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé l'intervention des services du CER de Lumbres concernant l'effondrement du talus entre Maisnil-Boutry et Floyecques (RD 203 E). En effet, un dégagement du fossé est nécessaire afin d'éviter un écoulement des eaux sur cette départementale. Afin de stabiliser ce talus, une demande d'empierrement est également en cours.*

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dany Vasseur, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de la voirie.*

*Monsieur Dany Vasseur informe que les travaux de :*

*- la Rue Bodin sont quasi terminés. Après un décaissement de 50 cm pour repartir sur un bon fond, il restera l'enrobé à faire la semaine prochaine, selon les conditions météorologiques,*

*- la Rue des Martyrs, le petit linéaire à proximité du parterre a été nivelé, ainsi que la nouvelle plateforme où sont désormais entreposés les containers PAV papier/carton et verre, l'enrobé sera fait en même temps que la Rue Bodin,*

*- la Rue aux Arbres, les travaux sont prévus du 20 au 29 Novembre 2024,*

*- la Rue du Bois, la réalisation des trottoirs est prévue à partir du 02 Décembre 2024 jusqu'au congés de Noël de l'entreprise Ducrocq TP soit le 19 Décembre 2024,*

*- la Rue du Brûle, l'enrobé sera réalisé entre le 13 Janvier 2025 et le 07 Février 2025, les dos d'âne seront remplacés par des coussins berlinois.*

*Toutes ces prévisions de planning seront bien entendu peut-être modifiées en fonction des conditions climatiques.*

### **Questions et Informations diverses**

*1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce mardi 19 Novembre, il s'est rendu chez Maître Dumont à Théroouanne pour la signature de l'acte définitif d'échange des parcelles*

avec Madame Edith Duwicquet. Ainsi les parcelles 472 et D328 ont été échangées avec la 471, désormais propriété de la commune.

A partir de la finalisation de cet échange, le Conseil Municipal va pouvoir réfléchir aux futurs projets et à leur implantation.

La priorité en 2025 sera la construction d'un bâtiment technique pour le stockage du matériel de la commune.

Le délai de la construction sera probablement contraint par l'étude d'un architecte (imposée pour les collectivités), la réception des devis, les dossiers de demandes de subventions, et l'instruction du permis de construire.

Monsieur le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée.

2) Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel Dereu, Conseiller Municipal, délégué en charge des affaires scolaires qui a assisté au dernier Conseil d'école.

Madame la Directrice en intérim a proposé aux communes du RPI de participer à une inspection scolaire.

Le RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem, des représentants des communes se réuniraient environ 3 fois sur une année scolaire avec 2 autres groupes scolaires pour faire un bilan afin d'améliorer les résultats scolaires et mettre en place des consignes d'information contre le harcèlement scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la création de cette inspection qui peut être bénéfique notamment pour les enfants en difficultés et en prévention au harcèlement scolaire. Dans ce cadre, un élu sera présent aux réunions.

3) Monsieur Michel Dereu a participé à une réunion d'information à Peuplingues sur les nouveaux modes de chauffage (présentation de la géothermie, pompes à chaleur etc...).

Ces installations peuvent être subventionnées à hauteur de 80 % selon l'étude faite du gain de la consommation d'énergie.

4) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Recensement de la Population aura lieu du 16 Janvier 2025 au 15 Février 2025 et que Madame Laurence Coquet a été nommée Coordinatrice Communale et Agent Recenseur.

Il rappelle qu'une dotation de l'Etat sera versée pour participer au frais de rémunération de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire rappelle les indemnités versées à l'agent recenseur recruté en 2019 et propose de s'y référer pour 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour la rémunération suivante :  
L'agent recenseur se déplacera par ses propres moyens un forfait de 100.00 € pour ses frais de transport lui sera alloué. Il sera rémunéré sur la base de 1.50 € brut la feuille de logement, 2.30 € brut le bulletin individuel, 30 € brut la demi-journée de formation ou de repérage.

5) Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne Lemaire, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire qui rapporte que dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> participation au palmarès des Villages et Villes fleuries, la commune de Vaudringhem a reçu le « Bouquet de Bronze avec les Félicitations du Jury ».

Madame Anne Lemaire rappelle également qu'un Marché de Noël aura lieu le Samedi 14 Décembre 2025 en collaboration avec le Comité des Fêtes de Vaudringhem.

6) Monsieur Lionel Carpentier fait remarquer que de nombreuses branches/arbres morts sont présents sur le talus communal de la rue Lannoy. La chute de ces éléments pourrait provoquer un blocage de la route voire un accident. Monsieur le Maire constate une situation similaire sur le talus de la rue du Brûle.

Une solution d'élagage va être étudiée avec les exploitants riverains et à défaut, une mise en vente sous forme de lots pourra être réalisée.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35

Pour Extrait :  
Le Président,

A Vaudringhem, le 21 Novembre 2024  
(Cachet)